

## CENTRE de GESTION de la

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## d'EURE-ET-LOIR

## Séance du 31 mars 2023

**Nombre de membres**

27

**Nombre de présents**

13

**Pouvoirs :**

8

**Nombre d'absents**

14

**Nombre de votants**

21

**Quorum**

14

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mars à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

**Etaient présents :**

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Jean-Claude BRETON, Maire de BERCHERES-LES-PIERRES, suppléant de Benoit DELATOCHE,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, **a quitté en cours de séance**
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Gilles PÉAN, Président du SIRP de Fresnay le Comte-Meslay le Vidame et suppléant de Benoit PELLEGRIN,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Sébastien LEROUX, Adjoint au Maire de DREUX, suppléant de Caroline VABRE,

**Pouvoirs :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTRON, donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES, a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Gilles PÉAN,
- Corinne LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

**Absents excusés :**

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Annie CAMUEL, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ
- Lionel DEMEZET, *Payeur départemental*

**Absents :**

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX

**Secrétaire de séance :**

- Jean-Luc DUCERF

**Assistaient également :**

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

Séance du 31 mars 2023

**Objet : Budget primitif 2023**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président

Le projet de budget primitif qui vous est proposé s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 4 956 583,53 € toutes sections confondues ;

Pour la construction du budget primitif 2023, les différents partis pris sont les suivants :

➤ Des dépenses de fonctionnement qui prennent en compte :

Au 011 – charges à caractère général :

- La hausse des coûts de l'énergie, contenue malgré tout par les prix du groupement de commande dont fait partie le Centre de gestion
- Des travaux de rafraîchissement des locaux du CDG (partie CANOPE et bureaux du CDG)
- La hausse du coût de la maintenance, notamment des applications informatiques du CDG (avec MEDTRA pour la médecine du travail)
- Le coût de l'entretien des locaux, compte tenu du recrutement pérenne de l'agent privé d'emploi au 1<sup>er</sup> avril

Au 012 – charges de personnel :

- Recrutements : une deuxième ACFI (01/01) ; un agent itinérant à mi-temps (23/01) ; une juriste (20/03) ; un/une infirmière (01/07) ; un/une apprenti(e) en communication (rentrée 2023) ; un agent technique polyvalent à mi-temps (maintenance du bâtiment) fin du 1<sup>er</sup> semestre ; un/une secrétaire médical au 01/09 ;
- Départ : un FMPE retraité et un FMPE embauché, au 1<sup>er</sup> avril
- Un volume de vacances (services interim principalement) de 800 jours

Au 65 – autres charges de gestion courante :

- Un montant de remboursement de droits syndicaux en hausse, compte tenu de la première année de mandat des nouveaux délégués syndicaux
- Une enveloppe prévisionnelle pour les admissions en non-valeur, le travail sur la comptabilité du CDG se poursuivant sur 2023 ;

Au 67 – charges exceptionnelles :

- une enveloppe prévue pour les titres à annuler (double titrage de cotisations), en lien avec le travail actuel sur la comptabilité du CDG (restes à recouvrer)

➤ Des recettes de fonctionnement qui prennent en compte :

Au 013 – atténuations de charges :

- une baisse des remboursements des charges relatives aux agents privés d'emploi, compte tenu du départ des deux derniers FMPE ;

Au 070 – produits des services :

- une augmentation des recettes liées aux conventionnements : avec la contribution de l'Etat pour la médecine (170 000€), celle du conseil départemental et de la ville de Dreux (143 000€), les recettes liées aux missions du pôle santé avec 2 agents chargés de la fonction d'inspection (au total environ 114 000€ attendus) ; le solde de la précédente convention FIPHFP et le premier acompte de la nouvelle convention (100 000€ de subvention à percevoir en 2023) ;

- une augmentation des recettes liées à la mise à disposition interim (210 000€), la mission archives (97 000€), les missions d

de personnel avec le service



Au 75 – autres produits de gestion courante :

Une baisse des produits avec les loyers perçus de CANOPE et la société de LEDRU d'un montant de 46 000€

Au 77 – autres produits exceptionnels :

Un reversement de la coordination régionale (excédent) et une refacturation des travaux à réaliser dans la partie CANOPE, pour un montant global de 94 800€ ;

➤ Des dépenses d'investissement qui prennent en compte :

- La poursuite des travaux (prestataire) sur le futur site internet du CDG (ouverture prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024) ; la prise en charge des coûts liés aux applications informatiques du Centre de gestion (connecteurs entre les applications métiers) ; le changement de l'application de gestion du temps du travail du personnel du CDG ; et la mise en production de l'application MEDTRA (médecine du travail)
- Des travaux d'agrandissement de la salle Hélène BOUCHER ainsi que la mise en place d'une nouvelle signalétique dans le bâtiment (en lien avec CANOPE) ;
- Le renouvellement partiel du parc informatique
- L'équipement de 3 antennes déconcentrées pour la médecine du travail (Nogent-le-Rotrou, Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Voves)

➤ Des recettes d'investissement qui prennent en compte :

- La subvention complémentaire versée par l'Etat de 25 000 pour la médecine du travail

BUDGET 2023	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 815 424,74 €	3 815 424,74 €
Section d'investissement	1 141 158,79 €	1 141 158,79 €
Total	4 956 583,53 €	4 956 583,53 €

Il est proposé au Conseil d'administration de décider de :

- Voter le présent budget par chapitre et de l'adopter tel que présenté en annexe.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter le présent budget par chapitre et de l'adopter tel que présenté en annexe.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en préfecture le :  
De la publication le :

Par délégation,  
La Directrice Générale,  
Céline ROUSSET

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 028-282800374-20230331-2023\_D\_11-DE



**BUDGET PRIMITIF 2023 par chapitre****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

		<b>Exercice 2023</b>
		<b>BP</b>
<b>Total</b>	<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>484 808,46</b>
<b>Total</b>	<b>012 Charges de personnel</b>	<b>2 086 972,08</b>
<b>Total</b>	<b>023 Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>814 637,67</b>
<b>Total</b>	<b>65 Autres charges gestion courante</b>	<b>165 298,89</b>
<b>Total</b>	<b>66 Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>180 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>68 Dotations aux amortissements</b>	<b>83 707,64</b>
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>3 815 424,74</b>

**FONCTIONNEMENT****RECETTES**

		<b>Exercice 2023</b>
		<b>BP</b>
<b>Total</b>	<b>002 Excédent antérieur reporté Fonc</b>	<b>1 095 659,63</b>
<b>Total</b>	<b>013 Atténuations de charges</b>	<b>20 673,88</b>
<b>Total</b>	<b>70 Produits des services</b>	<b>2 557 056,56</b>
<b>Total</b>	<b>74 dotations subventions et participations</b>	<b>1 112,38</b>
<b>Total</b>	<b>75 Autres produits gestion courant</b>	<b>46 144,29</b>
<b>Total</b>	<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>94 778,00</b>
<b>Total</b>	<b>78 Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>3 815 424,74</b>

## INVESTISSEMENT DEPENSES

		Exercice 2023
		BP
Total	001 Solde d'exécution d'inv. report	0,00
Total	15 Provision pour risque et charges	0,00
Total	20 Immobilisations incorporelles	44 287,00
Total	21 Immobilisations corporelles	1 096 871,79
Total	23 Immobilisations en cours	0
Total	<b>DEPENSES</b>	<b>1 141 158,79</b>

## INVESTISSEMENT RECETTES

		Exercice 2023
		BP
Total	001 Solde d'exécution d'inv. report	216 079,51
Total	021 Virement de la section de fonct	814 637,67
Total	10 Dotations Fonds divers Réserves	1 733,97
Total	13 Subvention d'investissement	25 000,00
Total	28 Amortissement des immos	83 707,64
Total	<b>RECETTES</b>	<b>1 141 158,79</b>